Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20261020-CM2026OCTO120-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 17 - Quorum réuni

Date de la convocation :

14 Octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre, à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mr Laurent BARBOT, Mme Mélanie DAVY, Mme Angélina MAHÉ, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mme Sabrina GIROU, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL et Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Audrey AURIOL, Mr Nicolas LANGLAIS qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maud LIGER.

CM2026-OCTOBRE-N°120
OBJET : SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU COGLAIS - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2025

Monsieur le Maire informe, les membres du conseil municipal, que le rapport annuel 2025 établi par le Président du Syndicat Mixte des eaux du Coglais sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, a été adressé pour validation avant le 31 Décembre 2026.

Le rapport a été validé par le Comité Syndical le 22 Septembre dernier et est ainsi présenté au conseil municipal par Mr Pascal RÉGNAULT, conseiller municipal délégué au syndicat mixte des eaux du coglais.

Vu l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pascal RÉGNAULT, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 17 élus présents et 18 élus votants :

- Approuve le rapport annuel 2025 du Syndicat Mixte des eaux du Coglais et n'émet pas de remarque particulière.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 21 Octobre 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.